

Annexe 2 :

Itinéraires de pratique encadrée par l'enseignant et personnes agréées sans nécessité de qualification :

Les stations de ski : domaine aménagé à cet effet :

- Gourette
- Le Somport
- Le Braca, La Pierre St Martin
- Issarbe
- Iraty

Les parcours aménagés à proximité des centres d'hébergement :

- Peyranère
- Laberouat